

PLAN SPORT ET HANDICAP

Appel à projets matériel sportif



© Thinkstock

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

PLAN SPORT ET HANDICAP

Appel à projets matériel sportif

L'objectif 9 de l'agenda 21 du sport français « favoriser la pratique sportive des personnes handicapées » et la **Charte régionale pour l'accès aux activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap** sont clairs : pour favoriser le développement de la pratique sportive des personnes handicapées, il faut optimiser les aides en faveur de l'accessibilité à la pratique et notamment par du matériel adapté. Ainsi la Région, à travers **l'agenda 22 « handicap »** et le **plan « sport et handicap »**, souhaite promouvoir le sport au service du handicap aussi bien dans les clubs que dans les établissements spécialisés. Dans ce cadre, un appel à projets est lancé pour satisfaire les besoins en matériels nécessaires à la pratique sportive des personnes en situation de handicap et au développement de nouvelles disciplines

L'appel à projets « matériel sportif » a ainsi pour objectifs :

- de favoriser une meilleure prise en considération du public handicapé et une démocratisation des pratiques,
- de renforcer l'existant en adaptant le matériel sportif ou technique dans les sections, les clubs, les établissements de santé,
- de favoriser le développement de nouvelles structures handisport et sport adapté sur l'olympiade,
- d'augmenter le nombre de licences.

A qui s'adresse cet appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse à toute personne morale, de droit privé, (ou public pour certains établissements de santé) implantée en Pays de la Loire :

- associations : clubs, comités départementaux, ligues régionales agréés,
- établissements médico-sociaux et établissements de santé.

Projets concernés

Sont concernés les investissements d'équipements (matériel sportif et adaptabilité) et les matériels pédagogiques liés au développement de l'accueil des publics handicapés (sport adapté ou handisport) y compris le matériel informatique à titre exceptionnel et au regard du projet.

Un appel à projets pour quelle durée ?

L'appel à projets court sur l'Olympiade Rio 2012/2016 (terme au 31 décembre 2016). Les projets doivent être réalisés dans un délai d'un an après la notification de l'aide.

Critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- la démarche structurante de la pratique handisport ou sport adapté pour l'association ou l'établissement de santé,
- le nombre de pratiquants concernés,
- les objectifs des acquisitions : compétition, sensibilisation, stages, création de section....
- la dimension territoriale,
- la dimension multi-partenariale,
- le montage financier et la viabilité du projet : le budget, la qualité du plan de financement ainsi que la solidité financière du maître d'ouvrage seront évalués.
- l'examen des conditions d'encadrement,
- la valorisation du partenariat de la Région.

Pour les demandes formulées par les établissements médico-sociaux et établissements de santé, il doit s'agir exclusivement de projets sportifs permettant la création de sections pérennes et favorisant le lien avec la Fédération sportive concernée (affiliation).

Modalités de soutien financier

Le soutien financier des projets par le Conseil régional des Pays de la Loire se fera de la manière suivante :

	Montant du projet		
	inférieur à 3 000 €	compris entre 3 000 € et 30 000 €	supérieur à 30 000 €
Acquisition de matériel sportif ou pédagogique	80%	60%	40%

Analyse des projets

Chaque dossier sera analysé par un groupe de pilotage constitué d'élus ou de représentants en charge des politiques sportives et handicap de la Région et des Conseils généraux, du Directeur régional de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou de son représentant, des Commissions « sport et handicap » et « handicap et haut niveau » du Comité régional olympique et sportif (CROS) composées notamment des Présidents du Comité régional Handisport et de la Ligue régionale sport adapté, du Directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) ou de son représentant, de personnalités qualifiées.

CONTACTS

Appel à projets matériel sportif

Pour plus de renseignements sur l'appel à projets :

Conseil régional des Pays de la Loire
Direction de la Culture et des Sports
Service Sports, jeunesse, éducation populaire

Gaëlle RILLOT-GLOANEC - Responsable du Pôle « Vie Sportive »
02.28.20.51.22 - gaelle.gloanec@paysdelaloire.fr

Fanny ALLAIRE - Chargé de Programme
02.28.20.51.37 - fanny.allaire@paysdelaloire.fr

www.paysdelaloire.fr

Pour constituer un dossier :

Dossier intitulé
APPEL A PROJETS - PLAN « SPORT ET HANDICAP »
à adresser à :

Monsieur le Président du Conseil régional
Hôtel de la Région des Pays de la Loire
Direction de la Culture et des Sports
1, rue de la Loire
44966 NANTES CEDEX 9